



Baccalauréat Professionnel Aéronautique Option AVIONIQUE

Le titulaire du baccalauréat professionnel aéronautique est un technicien hautement qualifié intervenant dans les secteurs de la construction et de la maintenance des aéronefs (avions, hélicoptères, ...).

Travaillant dans un cadre très réglementé, ses interventions techniques sur un équipement consistent à inspecter, diagnostiquer, monter/démonter, modifier, régler.

Le titulaire de ce Baccalauréat professionnel aéronautique peut intervenir dans les entreprises de l'aéronautique : constructeurs, compagnies aériennes, ateliers de maintenance, sociétés d'assistance technique, sous-traitants, équipementiers, services publics (Défense, protection civile, ...). Il exerce ses activités en piste, dans un hangar, dans un atelier ou dans un laboratoire. Il peut participer aux opérations de préparation de l'aéronef pré et post vol.

Il pratique régulièrement la langue anglaise (documentations techniques, échanges avec les pilotes et les techniciens).

LE BACCALAUREAT PROFESSIONNEL AERONAUTIQUE Option AVIONIQUE

Travaille essentiellement sur l'installation, la réparation et l'alimentation électrique du cockpit de l'aéronef.

Il doit connaître parfaitement :

- les instruments de bord afin de diagnostiquer les pannes rencontrées.
- les liaisons électriques, électroniques, optiques et informatiques embarquées.

AV

Conditions d'admission : Après la classe de 3^{ème}.

Formation au lycée : elle dure 3 années, l'année de seconde est commune aux 3 options.

Période de formation en milieu professionnel : 22 semaines de formation en entreprise sur les 3 années.

Poursuites d'études :

- BTS AERONAUTIQUE
- MC AMT (B1.1-avions moteurs à turbines)
- MC AMP (B1.2-avions moteurs à pistons)
- MC AVIONIQUE (B2)



Lycée Pierre De Coubertin - Chaussée de Paris - BP 20166, 77335 Meaux Cedex
Tel : 01-64-34-57-27 / courriel : ce.0770931u@ac-creteil.fr

